



Problème obtention du diplôme d'ingénieur école privée

Par sam38

Bonjour,

J'ai un problème d'obtention de mon diplôme d'ingénieur, je ne vais pas rentrer dans les détails, puisque plusieurs réponses m'on été apportées.

ma question est : sachant que c'est une école privée hors contrat avec l'état, je voulais savoir quelle est le tribunal compétent et quelle est le délai de recoure auprès de ce tribunal compétent.

On me dit que étant donnée que c'est une école privée c'est donc le TGI qui serrait compétent et pas le tribunal administratif puisque ce n'est pas une école public

Merci de me confirmer

Sam38